

Présentation du projet photovoltaïque de Laon-Couvron
Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de la Serre

Compte-rendu

Le 12 octobre 2023, Neoen, accompagné de l'Agence Tact, s'est rendu à la Conférence des maires de la communauté de communes du Pays de Serre, afin de présenter le projet solaire porté sur le site du quartier Mangin. Cet événement fut l'occasion de présenter l'avancement du projet et des études menées sur le site : il marque la première étape de la démarche d'information et de concertation initiée par Neoen, et mise en œuvre par une agence spécialisée, l'Agence Tact.

Liste des présents :

Les membres du Conseil communautaire du Pays de la Serre

Laure DELOTTIER, Cheffe de projet – Développement (Neoen)
Thomas MUSELIER, Dirigeant (Agence Tact)
Pauline LEFORT, Consultante (Agence Tact)
Matthieu BRENAUT, Assistant chef de projet (Agence Tact)

Synthèse des échanges

Le projet en bref

Le projet s'étend sur une surface potentielle approximative de 300 ha, dont les parcelles sont détenues majoritairement par MotorSportVision (MSV), la Communauté de communes du Pays de la Serre (CCPS) pour 8 ha et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon (CAPL) pour 20 ha. Le projet se situe sur quatre communes : Vivaise et Crépy (CA Pays de Laon), Couvron-et-Aumencourt et Chéry-lès-Pouilly (CC Pays de la Serre).

Une promesse de bail a été signée entre Neoen et MSV, permettant au développeur solaire d'étudier la faisabilité du projet. L'implantation finale du projet, et sa puissance installée ne peuvent, à ce jour, pas clairement être définies : ces deux variables dépendront des résultats des études environnementales, qui ne sont pas encore finalisées.

Neoen est autorisé à s'implanter sur les parcelles représentées en jaune (cf. la carte ci-dessous). Le reste des parcelles est réservé au projet de circuit porté par MSV. Les surfaces qui devaient accueillir les merlons de l'ancien projet MSV sont représentées en bleu. Elles s'étendent sur 28 hectares et appartiennent à la CA du Pays de Laon (20 hectares) et à la CC du Pays de la Serre (8 ha). Elles font l'objet de promesses de bail signées entre Neoen et les collectivités.



Pour une puissance potentielle approximative de 350 MWc, la production annuelle est estimée à 354 GWh et fournira l'électricité décarbonée nécessaire à environ 125 000 habitants par an. Les panneaux solaires projetés seront bifaciaux, ce qui signifie qu'ils récupéreront l'énergie produite directement par le soleil, mais également celle produite par la réverbération du sol. Le projet solaire est compatible avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes concernées.

Points d'attention du projet

- **Enjeux environnementaux : écologiques et paysagers**

Pour développer son projet solaire, Neoen mène plusieurs études sur site (écologique, paysagère, humaine, pyrotechnique, pollution des sols). Elles sont assurées par des bureaux d'études indépendants. Bien que non finalisées, les études ont fait ressortir plusieurs enjeux.

Les études naturalistes (faune et flore) ont révélé la présence de plusieurs espèces protégées ou sensibles (Édicnème Criard, Gentiane Croisette, Traquet Motteux, Fadée de la Mélique...). Neoen bénéficiera d'une connaissance plus fine du site et de ses différents enjeux mi-octobre, une fois les états initiaux terminés.

En ce qui concerne l'étude paysagère, des photomontages seront effectués depuis la cathédrale de Laon, qui représente un enjeu patrimonial. À ce stade, le bureau d'études paysager avance que la future centrale solaire ne devrait pas être visible depuis la cathédrale du fait de la présence de trames arborées entre le monument et l'installation de production d'énergie.

Au regard des enjeux identifiés, un travail sera effectué pour déterminer l'implantation du projet d'ici la fin de l'année 2023. Ensuite, une étude d'impacts sera réalisée en 2024 : elle aura pour objet de définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet sur la faune la flore et le paysage.

Quant à la première phase du diagnostic pyrotechnique, effectuée en 2023, elle révèle sans surprise la présence de cibles sur cette ancienne base aérienne militaire. La présence de ces potentielles munitions nécessitera une dépollution en amont des travaux de construction.

- **Raccordement au réseau électrique national**

Afin d'injecter l'électricité sur le réseau électrique national, deux types de travaux sont nécessaires. D'abord, le raccordement au réseau national sera effectué sur le poste source du gestionnaire RTE (Réseau et transport d'électricité) de Beautor, ce qui implique la réalisation d'une ligne souterraine en 225 kVA sur environ 18 kilomètres. Le tracé n'est pas encore défini, mais les demandes administratives sont en cours. Le coût avoisinera le million d'€ au kilomètre, voire davantage. Par ailleurs, un renforcement du réseau national sur une distance de 30 km de lignes aériennes sera à réaliser entre Beautor et Mastaing.

Le projet de renforcement du réseau est inscrit au futur S3RENR Hauts-de-France, qui doit être approuvé par le préfet de région début 2024 ; en parallèle, une demande de modification du S3RENR Hauts-de-France actuel a été formulée pour accélérer la procédure. En prenant en compte les délais des autorisations administratives et les travaux de construction, le raccordement ne devrait être effectif qu'en 2027. Il représente ainsi le chemin critique du développement du projet, et représentera la dernière étape avant la mise en service du parc.

- **Retombées économiques pour la CC du Pays de la Serre**

Les retombées fiscales du projet ne peuvent, à cette étape du projet, être précisément définies. En effet, elles seront fonction de la puissance installée du projet, et donc de sa surface et des caractéristiques d'implantation des panneaux photovoltaïques. Elles dépendent également d'hypothèses fiscales susceptibles d'évoluer (Loi de Finances, taux de fiscalité de la collectivité). Par exemple, une puissance installée de 300 MW pourrait générer jusqu'à 1,3 million d'euros par an pour les collectivités, dont 350 000 euros pour la CC du Pays de la Serre. Cette dernière étant propriétaire de 8 hectares de parcelles, elle bénéficiera également d'un loyer associé de l'ordre de 8 500 euros par hectare et par an sur l'emprise du projet photovoltaïque.

- **Des mesures d'accompagnement à définir**

Neoen a à cœur d'accompagner des projets de territoire, en finançant des projets de transition écologique portés par des collectivités, des riverains ou des associations. Le spectre des projets financés est large : amélioration du cadre de vie, projets de préservation du patrimoine, renaturation, etc. Habituellement, Neoen alloue un budget de mesures d'accompagnement à la commune, puis valide en concertation avec la commune la nature des projets. Ensuite, Neoen rembourse la commune sur présentation des factures.

La Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (Loi APER), dans son article 93, prévoit de définir un cadre à ces mesures d'accompagnement, bien que le décret d'application ne soit pas encore paru. Une lettre d'engagement, envoyée à la CC du Pays de la Serre, a été transmise afin d'assurer que les modalités proposées par Neoen respecteront les exigences de ce futur décret.

Informer et concerter sur le projet solaire

- **Méthodologie**

L'Agence Tact accompagne des projets d'intérêt général et sensibles mais essentiels pour une transition réussie des territoires. Comment ? Au travers d'un dispositif d'information et de concertation sur-mesure. Elle conçoit une stratégie à partir d'un diagnostic territorial, afin de comprendre le territoire et les attentes des acteurs locaux par le biais d'entretiens et de recherches documentaires ; puis formule des recommandations stratégiques au porteur de projets. Elle propose un plan d'actions adapté et le met en œuvre sur le terrain. L'Agence pose un regard lucide sur des projets contraints techniquement et réglementairement pour ouvrir la discussion et la concertation là où elle s'avère possible.

- **Le diagnostic territorial comme première étape**

Neoen développe un projet structurant qui engage le territoire sur plusieurs années et sera très discuté. Ainsi, dans le cadre du projet solaire de Laon-Couvron, l'Agence Tact a effectué un diagnostic en mars 2023. Elle a rencontré les maires des quatre communes concernées par le projet, les directeurs généraux des services des intercommunalités, ainsi que d'autres acteurs du territoire. Un travail documentaire et une veille presse ont également été réalisés. L'objectif était de comprendre les attentes et les frustrations vis-à-vis du projet.

Tact a relevé de fortes attentes des acteurs locaux en ce qui concerne les retombées du projet sur le territoire. En effet, Quartier Mangin avait un fort impact économique au niveau local lorsqu'il accueillait la base militaire. Ce projet de territoire doit donc être fiable, durable et aux retombées substantielles pour le territoire. Au vu de l'historique du projet automobile, le projet solaire nécessite d'être mené en toute transparence et sans effets d'annonce. En somme, il s'agit de mener un projet fiable et ambitieux et de créer les conditions d'un dialogue serein et constructif en associant régulièrement les élus et en informant largement la population.

- **Présentation de la démarche**

À l'aune du diagnostic, des recommandations stratégiques ont été émises pour engager au mieux le dialogue avec les élus et la population locale. L'Agence Tact prévoit un robuste cadre de concertation dont les étapes sont calquées sur le calendrier technique de Neoen dont les présentations du projet aux collectivités constituent la première étape. Un comité de suivi dans lequel les collectivités concernées seront représentées sera créé, de même qu'un comité technique ad hoc en fonction des besoins identifiés. La démarche se poursuivra dès l'hiver 2024 par des réunions publiques de lancement, puis, au printemps, par une exposition itinérante et de premiers ateliers thématiques. Des lettres d'information distribuées aux habitants les renseigneront et les inviteront à ces différents événements. Une charte d'engagement sera rédigée à la fin de l'année 2024 : elle permettra de définir des mesures d'accompagnement,

mais aussi de fournir des garanties sur toute la durée de vie de l'installation (phases de construction et de démantèlement, etc.).

Dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, Neoen se met à disposition des populations locales pour ajuster le projet. En engageant une démarche d'information et de concertation, avant même le dépôt pour instruction par les services de l'État, l'Agence Tact s'assure de mener un dialogue avec les élus et la population et ainsi coconstruire le projet.

Temps d'échanges

- **Pouvez-vous rappeler l'emprise des merlons détenus par la CC du Pays de la Serre ?**

Elle est de 8 hectares environ.

- **Concrètement, qu'est-ce que le projet apporte aux habitants ? Vont-ils payer moins cher leur électricité ?**

L'électricité produite est injectée directement sur le réseau national. Par le passé, Neoen a proposé aux riverains de ses parcs des offres de fourniture d'électricité à tarif préférentiel, notamment pour le parc solaire d'Aix-en-Provence. Pour en bénéficier, les riverains devaient se tourner vers des fournisseurs d'énergie indépendants, Neoen n'étant qu'un producteur d'énergie. Or, les consommateurs ne sont pas prêts à franchir le pas ; cette tendance étant accentuée par l'instabilité actuelle des cours de l'électricité qui n'encourage pas à se détourner du fournisseur historique, EDF. Ce dispositif n'a donc pas rencontré le succès espéré auprès de la population locale, même si, de façon générale, c'est une initiative appréciée par les collectivités et ses habitants.

Neoen rappelle que le projet reste source de retombées économiques pour la population locale. Les budgets des collectivités sont abondés de nouvelles recettes qui permettent de développer les infrastructures et services offerts, notamment via la redistribution de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les entreprises de Réseaux), à hauteur de 20% pour les communes d'implantation, 30% au département, 50% aux EPCI à fiscalité propre. .

Enfin, Neoen et l'Agence Tact souhaitent traiter des retombées économiques sur le territoire lors des comités de suivi, de manière à aboutir à des mesures d'accompagnement qui font sens localement autour de sujets liés au patrimoine, à la biodiversité, au développement durable, etc.

- **Vous n'avez peut-être pas la réponse, mais à combien se chiffrent les retombées pour M. Palmer ?**

Le loyer est confidentiel sur le terrain de M. Palmer, mais son montant est du même ordre de grandeur que celui dont bénéficieront les collectivités.

- **Combien de temps le projet dure-t-il une fois mis en service ?**

Le bail est signé pour 40 ans, ce qui permet de couvrir la durée de vie de la centrale photovoltaïque. À l'issue du bail, l'intégralité de la centrale est démantelée et le terrain est remis dans son état initial.

- **Où sont fabriqués les panneaux solaires ?**

Ils sont fabriqués en Chine majoritairement, mais présentent tout de même un meilleur bilan carbone que les centrales thermiques françaises. Le taux de recyclage est assuré à plus de 94% de la masse volumique car ils se composent principalement de verre, d'aluminium, de plastiques et de métaux semi-conducteurs. SOREN, anciennement dénommé PV Cycle, est un organisme agréé par les pouvoirs publics qui se charge de la collecte et du recyclage des panneaux photovoltaïques depuis 2014.

- **Vous portez aussi le projet photovoltaïque sur l'ancienne sucrerie de Marle. Où en est-on ?**

Le projet est toujours en cours de développement. Neoen travaille sur son implantation. C'est un site compliqué avec des enjeux écologiques importants et une forte pollution des sols. L'emprise du projet PV a été revue à la baisse en raison de ces contraintes.